

Je suis chrétien, voilà ma gloire,
Mon espérance et mon soutien,
Mon chant d'amour et de victoire,
Je suis chrétien, je suis chrétien.

« L'Église était illuminée *a giorno* et ne suffisait pas à contenir la multitude. Mgr Turinaz daigna prendre la parole et sut résumer, par une improvisation admirablement adaptée à la circonstance, les émotions et les enthousiasmes de la journée et la portée immense, mais exclusivement *catholique* de leur pacifique démonstration.

« Une dernière fois, le Dieu de l'Eucharistie bénit le peuple. Il était huit heures et demie, les pèlerins se séparèrent au pied du Cœur de Jésus. Ils pouvaient, certes, être las après une telle journée. Mais les consolations de la foi décuplent les forces de ceux qui savent la confesser. Ils emportaient d'ailleurs le sentiment qui fait oublier aux soldats toutes les fatigues d'un jour de combats : le sentiment d'une victoire remportée sur le *libéralisme* qui voudrait enfermer le Christ dans la sacristie et refuser à ses tenants une place au soleil, et la conviction d'avoir planté un jalon de plus dans la revendication de nos pleines libertés catholiques.



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

RESCRIT DU PAPE ORDONNANT D'ÉCRIRE LA VIE DE
SAINT PIERRE DE TARENTEISE. — AUTRES LETTRES
SUR LA MÊME AFFAIRE.

*Rescrit du Saint-Siège Apostolique portant ordre d'écrire
la vie et les miracles du bienheureux Pierre, archevêque
de Tarentaise.*

Lucius (1), Evêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses bien-aimés fils, Pierre abbé de Citeaux, et Pierre abbé de Clairvaux, salut et bénédiction apostolique.

L'affection pieuse et sincère que Nous portons, dans les entrailles de Jésus-Christ, à votre Ordre tout entier, Nous dispose à donner promptement une issue favorable à tout ce que l'on Nous demande pour l'honneur et la conservation de cet Ordre, dès que la chose peut se concilier avec la raison et les intérêts de Dieu. C'est pourquoi Nous avons reçu avec une bonté paternelle nos bien-aimés fils les abbés de Bellevaux et de Haute-combe, lorsqu'ils sont venus s'adresser au Siège Apostolique ; Nous avons accueilli favorablement la demande qu'ils Nous ont faite, au nom de l'Ordre de Citeaux, relativement à la canonisation de Pierre, ancien archevêque de Tarentaise, d'heureuse mémoire ; et Nous eussions été heureux de l'exaucer, si le malheur des temps, et des circonstances difficiles (2) ne Nous eussent ôté les moyens de faire ce que l'on Nous demandait.

(1) C'est Lucius III qui n'occupa le Trône pontifical que pendant quatre ans.

(2) A cette époque la Papauté était exilée de Rome, comme on peut le voir par ce rescrit qui est daté d'Anagni.

D'ailleurs, bien que les vertus de l'Archevêque de Tarentaise soient assez connues dans les pays étrangers, et même chez les nations éloignées, pour que Nous, et nos vénérables Frères, n'ayons aucun doute au sujet de ses vertus, cependant, il n'y a encore sur sa vie et sur ses miracles aucun écrit qui nous atteste avec certitude les œuvres qu'il a accomplies. En conséquence, après avoir pris l'avis de nos Frères, espérant que l'Eglise de Dieu verra des circonstances plus favorables et des temps meilleurs, qui vous permettront de présenter plus convenablement vos vœux sur cette question, espérant que votre Mère l'Eglise Romaine pourra vous accorder avec plus de solennité ce que vous nous demandez, Nous avons résolu de différer la conclusion de cette affaire. En outre, Nous voulons et Nous ordonnons que, pendant ce temps, vous fassiez mettre par écrit tout ce que l'on sait avec certitude sur la vie et les actions dudit Archevêque. De cette façon, indépendamment de la maturité plus grande que l'on aura apportée à résoudre cette question, l'Eglise de Dieu aura, dans ce récit, un fondement ferme et inébranlable sur lequel elle pourra s'appuyer avec plus de confiance et de sécurité, pour accorder ce que vous demandez.

Donné à Anagni, le cinquième jour des Ides de Décembre.

Lettre de Pierre, évêque élu d'Arras, et de Pierre, abbé de Clairvaux, à l'abbé Geoffroy, relativement à l'exécution du rescrit apostolique.

A leur vénérable frère Geoffroy, abbé de Hautecombe, Pierre, élu malgré son indignité, évêque d'Arras (1), et

(1) C'est l'Abbé de Cîteaux dont il est question dans le rescrit du Souverain Pontife : dans l'intervalle, il avait été élu archevêque d'Arras.

Pierre, abbé de Clairvaux, salut et protestation de leur affection la plus sincère.

Notre Saint Père le Pape, ainsi que vous pouvez vous en convaincre en lisant les lettres apostoliques, nous a enjoint de faire rechercher avec soin et mettre par écrit la vie et les vertus de Pierre, archevêque de Tarentaise, d'heureuse mémoire. Or cet ordre est d'autant plus agréable à exécuter que, d'après la pensée formellement exprimée de Notre Très-Saint Père, l'Eglise des fidèles atteste que cet homme cher à Dieu et aux hommes a brillé non-seulement par ses vertus, mais encore par ses miracles, et il est très-facile de prouver que ces miracles ont continué après sa mort. En outre, nous avons trouvé un écrit composé par un abbé sur la vie et les actions du pieux archevêque : cet abbé a vécu avec lui pendant de longues années qu'il a passées à son service, en sorte qu'il rapporte ce qu'il a vu et entendu. Enfin nous savons que nos frères de Bellevaux ont recueilli par écrit, après en avoir reconnu l'exacte vérité, plusieurs des merveilles que l'Archevêque a opérées depuis son heureux trépas. Aussi, comme il est non-seulement convenable mais nécessaire que des faits, qui doivent être soumis à l'examen du Saint-Père et de l'Eglise Romaine soient rédigés avec ordre et bonne forme, nous avons choisi votre plume bien connue pour lui confier ce travail.

En conséquence, nous vous prions instamment, et au besoin nous vous commandons doucement de ne rien épargner pour présenter ce récit sous la forme que vous jugerez la plus avantageuse à la gloire de Dieu et à l'édification publique.

Réponse du même aux mêmes.

A ses vénérables Pères en Jésus-Christ, Pierre ex-abbé de Cîteaux, évêque élu d'Arras, et Pierre, abbé de notre

sainte Mère l'abbaye de Cîteaux, Geoffroy de Haute-combe, la plus vile des créatures.

Plût au ciel que l'Esprit de Dieu vous eût inspiré d'imposer à des épaules plus robustes le fardeau que vous me destinez, et de confier à un plus digne une œuvre si respectable. Notre Père saint Benoit a trouvé dans le bienheureux pape Grégoire un historien dont les vertus et les écrits l'ont suffisamment illustré ; le grand saint Martin et saint Malachie ont été célébrés comme ils le méritaient, l'un par Sulpice-Sévère, et l'autre par saint Bernard, la gloire de notre siècle. De cette façon, ceux qui lisent la vie des Saints l'étudient avec un plus grand plaisir, en voyant chez leurs historiens la sainteté et le mérite littéraire. Or vous savez que je n'ai ni l'un ni l'autre. Cependant, puisque vous me contraignez, et que j'agis uniquement en vertu de la sainte obéissance, j'ai le droit de compter sur l'assistance de celui dont, par vos ordres, je vais essayer d'écrire la vie. D'ailleurs, la bonté qu'il a témoignée pendant de longues années à son indigne serviteur m'oblige, en retour, à veiller tout spécialement à ce que mon style soit, non pas sans doute à la hauteur de ses mérites, mais du moins simple et convenable. C'est pourquoi je vous envoie ci-jointe une page un peu scabreuse, afin que vous l'examiniez ou fassiez examiner, et qu'ensuite vous y fassiez faire toutes les corrections que votre prudence jugera convenable. D'ailleurs, je vous en supplie ne craignez point de reconnaître que vous vous êtes trompés en me croyant capable d'écrire cette vie, et confiez sans retard à un autre ce que vous m'aurez reconnu incapable d'exécuter.

DIFFÉRENTES LETTRES RELATIVES A LA CANONISATION,
DE SAINT PIERRE.

*Lettre du Chapitre général de Cîteaux au pape
Alexandre III.*

Au Très-Révérend Père et Seigneur Alexandre, par la grâce de Dieu Souverain Pontife, le frère Alexandre abbé de Cîteaux, et tout le Chapitre général prosterné à ses pieds, offrent leur profond respect et leurs humbles supplications.

On sait de tous les côtés, et la renommée publie hautement jusqu'à quel point la divine Majesté a glorifié Monseigneur Pierre, ancien archevêque de Tarentaise, par des miracles qui ont fait connaître, non-seulement pendant sa vie mais encore après sa mort, l'éclat de sa sainteté. Ces miracles ont eu lieu principalement à Bellevaux où repose son corps ; et le tombeau du pieux archevêque est devenu pour cette maison une source féconde d'où sont découlées sur elle les plus abondantes bénédictions du Seigneur. Telle est la raison pour laquelle l'abbé de Bellevaux, et d'autres abbés, qui ont éprouvé par eux-mêmes la vertu de ses miracles, nous ont prié de demander à Votre Paternité la canonisation de l'archevêque de Tarentaise ; et c'est pourquoi nous venons aujourd'hui, Très-Saint Père, vous rappeler d'inscrire au catalogue des Saints celui dont le Seigneur, par ses miracles, a déclaré la sainteté.

Lettre du roi de France au même.

A son Révérend Père et Seigneur Alexandre, par, la grâce de Dieu, Souverain Pontife de la Sainte Eglise uni-

verselle, Louis (1), par la même grâce, roi de France, salut et expression de tout le respect qu'il lui doit.

Nos frères et amis, les abbés de l'Ordre de Citeaux, nous ont unanimement supplié d'écrire à Votre Paternité pour lui demander d'inscrire au catalogue des Saints le vénérable Pierre, ancien archevêque de Tarentaise. Ils nous affirment que les nombreux miracles qui, pendant sa vie, ont attesté ses vertus, et les ont fait connaître au loin, n'ont pas cessé depuis sa mort, et que leur nombre croissant proclame hautement son éminente sainteté. C'est pourquoi, ne pouvant refuser d'ajouter foi au témoignage d'hommes si respectables, et désirant la glorification de ce grand serviteur de Dieu, nous venons prier votre Bénignité de vouloir bien, avec sa prudence accoutumée, inscrire l'Archevêque de Tarentaise au catalogue des saints Confesseurs.

Lettre de l'abbé de Morimond au même.

Au Révérend Père et Seigneur Alexandre, par la grâce de Dieu Souverain Pontife, frère Henri, abbé des pauvres à Morimond (2), respect, obéissance et humbles supplications.

Très-Saint Père, nous vous rappelons une demande qui vous a été adressée par l'illustre roi de France, et par tout le chapitre général de Citeaux avec d'autres Religieux. Ces personnes ont supplié Votre Sérénité avec toutes les instances possibles, de vouloir bien faire inscrire au catalogue des Saints, pour la gloire de Dieu

(1) C'est Louis VII, dit le Jeune.

(2) Morimond, au diocèse de Langres, était la quatrième fille ou colonie de Citeaux; et c'était elle qui ensuite avait fondé l'abbaye de Bellevaux; On voit donc que l'abbé de Morimond, outre la reconnaissance qu'il devait à saint Pierre pour sa guérison, avait encore un intérêt tout particulier à sa canonisation.

et l'édification du peuple chrétien, un homme qui, pendant sa vie a brillé par ses miracles et ses vertus, et qui, après sa mort, continue de briller encore par les prodiges les plus éclatants: je veux parler de Monseigneur Pierre, archevêque de Tarentaise. Ainsi, Très-Saint Père, sans parler des autres miracles que Dieu a opérés par lui après sa mort, j'en puis attester un très-merveilleux qui a été fait en ma faveur. L'année dernière, me trouvant à Wirtzbourg, je fus pris d'une maladie très-grave qui m'enleva l'usage de tous mes membres, me priva de sentiment, me fit perdre entièrement la mémoire, et me réduisit à la dernière extrémité. Les abbés, les moines et les frères convers qui m'accompagnaient, étaient dans les larmes et n'attendaient plus que l'heure prochaine de mon trépas, lorsque deux frères se rappelèrent qu'il y avait dans mon bagage une tunique qui avait appartenu au saint archevêque, et que, par dévotion pour lui, j'avais coutume de porter avec moi. Ils courent la chercher, et me l'appliquent sur la poitrine, la seule partie de mon corps où il parût encore y avoir de la vie. Dès qu'elle m'eut touché, je recouvrai dans un clin-d'œil, ainsi que l'attestent trois abbés, douze moines et plusieurs frères convers, non-seulement l'usage de mes membres, mais encore la mémoire que j'avais totalement perdue. Au bout de deux heures j'étais si bien guéri, que je fusse monté à cheval sans l'opposition de mes compagnons de voyage; mais, du moins, j'ai repris ma route le lendemain, sans qu'il me restât aucune trace de maladie. En considération de ce miracle et, de beaucoup d'autres, nous vous supplions très-humblement de combler notre Ordre de consolation, en exauçant, dans votre bonté paternelle, les prières qu'il vous a adressées de concert avec le roi de France; nous vous conjurons de nous accorder à nous, et à notre Frère qui, nous représentera aux pieds de Votre Sainteté la joie de voir placer sur les autels le glorieux archevêque de Tarentaisé.

*Lettre de l'Abbé de Cîteaux et des Abbés du Chapitre général
au pape Lucius III (1).*

Au Bienheureux Père et très-affectionné Seigneur Lucius, par la grâce de Dieu Souverain Pontife, frère Bernard de Cîteaux, et les abbés de l'Ordre réunis en chapitre général, ses humbles serviteurs, toujours dévoués et fidèles.

Nous ne pouvons assez remercier Votre Sainteté de l'ordre que le pieux souvenir conservé par Elle de notre Père d'heureuse mémoire, Pierre, archevêque de Tarentaise, lui a fait donner précédemment, et d'après lequel on devait écrire la vie et les actions de cet évêque pour les soumettre ensuite à Votre Béatitude, ainsi qu'aux évêques et cardinaux de la Très-Sainte Eglise Romaine. Nous avons confié ce travail à votre dévot fils, notre vénérable frère Geoffroy, abbé de Hautecombe; et, grâce au talent que Dieu lui a donné, il s'en est parfaitement acquitté. Il a réuni dans un récit assez court la matière de plusieurs manuscrits, dans lesquels des hommes religieux avaient conservé ce qu'ils avaient eux-mêmes vu et entendu, avec d'autres faits qui lui ont été attestés de vive voix par des personnes dignes de foi. Aussi, Très-Saint Père, maintenant que le travail entrepris par votre ordre est achevé, nous Vous supplions très-humblement, dans l'intérêt de l'édification publique, de lui accorder l'approbation de Votre autorité apostolique et de procéder à la canonisation si vivement et généralement désirée de l'archevêque de Tarentaise.

*Lettre de l'Abbé de Cîteaux et des Abbés du Chapitre général
au pape Célestin III.*

Au très-affectionné Père et Seigneur Célestin, par la

(1) Cette lettre n'a jamais été remise au pape Lucius III, car il était mort avant qu'elle fût arrivée à Vérone où il avait fixé sa résidence.

grâce de Dieu Souverain Pontife, frère Guillaume, abbé de Cîteaux, et les abbés de l'Ordre, réunis en Chapitre général, ses très-humbles serviteurs, obéissants et dévoués.

Comme c'est en vous, après Dieu, Très-Saint Père, qu'est l'ancre de notre espérance, nous vous avons déjà écrit plusieurs fois, pour nos besoins ou ceux d'autrui; mais aujourd'hui, dévoués de cœur et d'âme, dévoués sans réserve à Votre Sainteté, nous lui écrivons et nous la supplions dans l'intérêt de l'édification publique. Prosternés aux pieds de Votre Majesté, nous vous prions, au nom de Jésus-Christ, de vouloir bien placer sur le chandelier une lumière qui est en quelque sorte cachée sous le boisseau; nous vous conjurons de mettre à la place qui lui convient dans les greniers publics, un grain de blé qui peut être utile à l'Eglise militante, car il a certainement poussé sur la racine du plus pur froment, et il est venu du ciel dans une vallée de bénédiction, pour qu'on pût en faire un pain tout céleste. Mais qu'est-il besoin de tant de détours? Nous voulons parler de Monseigneur Pierre, archevêque de Tarentaise, d'heureuse mémoire, dont les restes précieux sont comme cachés dans l'abbaye de Bellevaux. C'est un homme qui a suivi la paix et la sainteté non pas de bouche et en paroles, mais par les œuvres et en vérité, et qui, appelé par Jésus-Christ à partager les sollicitudes de la charge pastorale, a prêché la bonne nouvelle aux peuples qui l'entouraient, et l'a même portée jusque dans les pays lointains. D'ailleurs il est prouvé, soit par l'histoire de sa vie, que nous vous avons envoyée, soit par les attestations formelles de nombreux témoins, que cet homme de Dieu a opéré un très-grand nombre de miracles pendant sa vie, et surtout après sa mort. C'est pourquoi nous conjurons Votre Sainteté, avec toutes les instances et toute l'humilité dont nous sommes capables, de réaliser les espérances que les bonnes pa-

roles de Vos Prédécesseurs nous ont fait concevoir, et de placer au nombre des Saints, si l'Esprit de Dieu que vous invoquerez vous permet de le faire, le bienheureux archevêque dont nous avons parlé. Puisse le Saint des saints, qui l'a sanctifié, vous en récompenser largement dans l'éternité.

Lettre du Prieur et des frères de l'Abbaye de Cîteaux aux Cardinaux de la sainte Eglise Romaine.

Il est certain, et tous les siècles précédents l'ont prouvé, que la bonté divine se plaît à glorifier, non-seulement dans le ciel, mais sur la terre, non-seulement par les mérites, mais par les honneurs, ceux qui l'ont elle-même glorifiée. C'est pourquoi, sur la demande de nos Frères de Bellevaux nous venons faire connaître à Votre Sublimité ce que nous savons de Monseigneur Pierre, ancien archevêque de Tarénaise d'heureuse mémoire.

C'était un homme cher à Dieu et aux hommes, et d'un mérite singulier parmi tous ses contemporains. Il eut une affection toute particulière pour notre maison qu'il plaça sous ce rapport avant toutes les autres de son Ordre. Sa venue était pour nous un sujet de joie, sa visite un objet d'édification et sa vie un exemple. Il se faisait tout à tous et à chacun en particulier : et dans toutes les circonstances, chez nous comme au dehors, il savait se montrer si plein de grâce et d'autorité qu'on eût pu le croire sur la terre moins pour lui-même que pour les autres. Malgré cela, il veillait toujours sur lui avec un très grand soin. Aussi, dire comment il distribuait ses aumônes avec gaieté et libéralité, comment il excellait dans la compassion, et combien il se montrait bon et affable dans les entretiens, serait chose bien difficile, pour ne pas dire impossible. Sans doute plusieurs hommes de son temps peuvent lui être comparés pour les autres vertus ; mais il les a tous surpassés dans la

douceur et l'amour des pauvres. Cependant, malgré tant de vertus et de mérites, il conserva toujours une très-grande humilité, et prouva une fois de plus la vérité de cette parole : que Dieu donne sa grâce aux humbles. En un mot, ses mœurs, sa vie et sa sainteté sont si admirables que nous ne saurions les exprimer. Aussi, pleinement convaincus que nos Seigneurs et Frères de l'Ordre ne demandent sur ce point au Siège Apostolique rien que de juste et de bon, nous Vous prions humblement de faire bon accueil à leur supplique, et même de la patronner auprès du Souverain Pontife.

Lettre du Prieur et de tout le chapitre de l'Eglise de Tarénaise au pape Célestin III et à ses Cardinaux.

Très-Saint Père, nous venons déposer à vos pieds, ce que nous eussions dû faire depuis longtemps, une prière très-légitime, et qui mérite d'être prise par vous en considération. Monseigneur Pierre, d'heureuse mémoire, notre ancien archevêque, a brillé pendant sa vie, par tant de mérites, de vertus et de miracles, et, depuis son heureux trépas, a prouvé son séjour au milieu des Saints par des prodiges si éclatants, qu'on nous accuse avec raison de paresse et de négligence pour avoir gardé le silence à cet égard. C'est pourquoi nous supplions Votre Paternité de ne point hésiter à canoniser ce pieux archevêque. En effet, bien que le témoignage des hommes ne soit pas nécessaire là où l'on a un témoignage d'un ordre infiniment plus élevé, nous vous faisons savoir qu'il y a ici un grand nombre d'hommes, laïques et ecclésiastiques, et des plus respectables, qui attestent hautement les mérites, les œuvres et les miracles de l'homme de Dieu.

Lettre de Walpert, évêque d'Aoste, au même Souverain Pontife.

Très-Saint Père, Vous savez, comme tous les chrétiens,

qu'à l'époque du dernier schisme, quand Monseigneur Pierre, archevêque de Tarentaise, vint rendre visite au pape Alexandre et à la Cour Romaine, nous eûmes l'honneur de l'accompagner dans ce voyage ; c'est pour-quoi nous allons raconter, relativement à cet homme de Dieu ce que nous savons de source certaine, et ce que nous avons vu de nos propres yeux.

A son entrée en Italie, il fut reçu avec beaucoup de respect, et tous les marquis, comtes et seigneurs du pays vinrent au-devant de lui. La première ville où il s'arrêta fut Verceil qu'il trouva bouleversée de fond en comble. On n'y voyait que discordes inexorables et guerres intestines pires que la guerre civile ; personne ne sortait sans armes et chacun était prêt à verser le sang de son prochain ; le mal était si profond que, malgré les efforts de plusieurs personnes bien intentionnées, on n'avait pu rétablir la paix. Suivant une coutume qui lui était très-familière, l'homme de Dieu consacra une église dans cette ville ; puis, après la consécration, se rappelant cette parole : « Heureux les pieds qui apportent la paix, » il adressa un discours au peuple pour le prier de mettre fin aux discordes civiles. Dieu donna tant d'efficacité à sa parole que la sédition fut complètement apaisée : la ville se trouva tellement changée que personne ne conserva dans le cœur la moindre trace de haine ; une paix solide fut rendue à la cité, et tout le monde, en bénissant le Seigneur, attribua le retour de la paix aux mérites de l'homme de Dieu. La conclusion de cette paix remplit toute la journée, ce qui fut cause que la consécration de l'église se termina sans messe solennelle. De Verceil il se dirigea sur Pavie, au milieu d'une foule innombrable que sa renommée toujours croissante attirait sur ses pas. A Pavie il offrit le saint Sacrifice de la messe dans l'église de Saint-Michel. Le concours du peuple fut immense, et il se trouva dans la foule une malheureuse qui, cédant à un instinct

diabolique, en profita pour commettre un vol dans l'église : elle coupa adroitement la bourse d'un villageois qui se trouvait près d'elle, puis la cacha dans sa poitrine avec l'argent qui y était contenu. Le paysan ne tarda pas à s'apercevoir du larcin ; et vint confier sa peine à l'homme de Dieu. Celui-ci fut très-contristé, tant à cause de la perte qu'avait éprouvée cet homme, qu'à cause du péché qui avait été commis, et il leva les yeux au ciel. Or la divine Providence, qui ne laisse rien d'impuni, et qui découvre au grand jour les choses les plus cachées, frappa d'aveuglement la femme qui s'était rendue coupable du vol. Elle essaya, par divers côtés, de sortir de l'église, mais ce fut en vain ; et bien qu'il y eût plusieurs portes ouvertes, elle courait comme une folle tout autour du temple sans pouvoir en trouver une. A la fin, forcée d'avouer son crime, et de rendre ce qu'elle avait volé, elle confessa publiquement que c'était l'archevêque qui, par sa vertu, l'avait empêchée de sortir de l'église.

Le Bienheureux se rendit ensuite à Bologne, où les habitants le reçurent avec de grandes marques de respect. Jean, l'évêque de cette ville, souffrait alors d'un violent mal de tête : il pria instamment l'homme de Dieu de lui toucher la tête et de la bénir ; dès que celui-ci l'eut fait, il se sentit guéri, ainsi qu'il l'a attesté lui-même à plusieurs personnes. D'ailleurs ce ne fut pas le seul prodige dont cette ville fut témoin. Pendant que le thaumaturge était dans l'église de Saint-Félix, on lui amena un vieux moine qui, depuis près de sept ans, avait perdu la vue ; c'étaient des moines, ses frères, qui le conduisaient, et ils conjurèrent le bon archevêque de lui imposer les mains. Celui-ci ne put résister à leurs instances : il prit un peu de salive et, de son doigt mouillé, traça le signe de la croix sur les yeux du vieillard, puis il le renvoya chez lui. Or, le lendemain matin, pendant que l'homme de Dieu offrait le saint Sacrifice de la messe, on vit arriver les mêmes moines

au milieu d'une foule bruyante de clergé et de peuple : ils amenaient de nouveau leur confrère qui avait recouvert la vue, et tous ensemble venaient rendre de solennelles actions de grâces à Dieu et à son serviteur. Et l'on ne peut douter que le moine n'eût vraiment recouvert la vue, car nous l'avons vu nous-mêmes lire facilement une écriture assez fine.

A ces faits nous croyons devoir ajouter les précautions que prenait le Saint pour éviter de se laisser gagner par l'orgueil et la vanité, au milieu des seigneurs qui l'entouraient, et des honneurs qu'on lui prodiguait. Dès qu'il en trouvait l'occasion, il se retirait à l'écart, se prosternait la face contre terre, et, les yeux baignés de larmes, joignait à de ferventes prières le souvenir de son origine, de sa condition et de toutes les misères de l'homme; puis, cachant dans son cœur la componction dont il était pénétré, il revenait avec une abondante provision d'humilité.

BULLE DE CANONISATION.

Célestin III, Pape, à tous les prélats des Eglises, sur la canonisation de saint Pierre, archevêque de Tarentaise, la confirmation du livre de sa vie et de ses miracles, et la célébration annuelle de sa fête.

Célestin, Evêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Nos vénérables frères les Archevêques et Evêques, et à nos chers fils les Abbés, Prieurs et autres Prélats de l'Eglise, salut et bénédiction Apostolique. Si nous devons sans cesse, tant en particulier qu'en public, glorifier le Seigneur par la mémoire bénie des Saints, que tous les mortels ne peuvent refuser d'avoir en vénération, il y a cependant des jours mémorables, des fêtes solennelles où il convient de le faire plus particulièrement. Le Créa-

teur invisible de l'Univers nous le prescrit par des témoignages qui sont à la vérité en dehors de la sainte Ecriture, mais qui, loin de lui être opposés, lui sont au contraire entièrement conformes : nous voulons parler de ces prodiges visibles qui éclatent comme le tonnerre et les éclairs. Il nous en instruit encore, Celui dont la louange ne doit pas avoir de termes et qui est admirable dans toutes ses œuvres, quand il dit de lui-même par la bouche du Roi-Prophète : « Louez le Seigneur dans ses saints. » Et encore : « Dieu est admirable dans ses saints. » C'est aussi des saints qu'il veut parler, quand il s'écrie avec admiration : « Quels sont ceux qui s'élancent dans l'espace, comme les nuages? etc. » Etant la bonté même et l'infini par essence, et voulant avoir un nombre infini de bouches pour célébrer sans cesse ses louanges, comme il l'avait décrété de toute éternité selon les trésors inépuisables de sa puissance, Dieu ajoute sans cesse de nouveaux saints à ceux des âges précédents, pour augmenter sa gloire, suivant ce qui est écrit : « Louez-le dans sa grandeur qui est infinie. » Et si Dieu se montre d'une façon toute spéciale digne de louanges dans ses saints, s'il paraît admirable en eux, soit en multipliant leur nombre, soit en leur accordant le don des miracles en considération de leur doctrine salutaire et de leurs bonnes œuvres, ce nous sera, si nous voulons y faire sérieusement attention, d'une grande utilité pour le salut. Aussi les fruits abondants que nous retirons certainement de cette considération, nous portent à examiner avec d'autant plus de dévotion les merveilles que Dieu opère en eux pour notre salut; et d'ailleurs nous ne faisons en cela que suivre les exemples si pieux et si recommandables que nous ont laissés nos Pères.

Un rescrit du Pape Lucius, notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, nous a fait connaître que deux Abbés de l'Ordre de Cîteaux, hommes sages, discrets et connus par leur vertu, ont demandé humblement et instamment,

au nom de leur Ordre, que l'on procédât à la canonisation de Pierre autrefois archevêque de Tarentaise, de sainte mémoire. Il eût accueilli favorablement la supplique qu'on lui présentait si le malheur des temps et des circonstances difficiles ne l'en eussent empêché. Il n'a pas un moment révoqué en doute les mérites du saint archevêque; mais alors, rien de sa vie ni de ses miracles n'avait encore été écrit. C'est pourquoi, ayant pris l'avis du Sacré-Collège, il jugea convenable de différer cette canonisation, et ordonna que l'on mît par écrit, pendant ce temps, tout ce que l'on savait de certain sur la vie et sur les actions de l'homme de Dieu, afin que, quand le moment opportun serait venu, l'Eglise de Dieu eût un point d'appui ferme et inébranlable sur lequel elle pût s'appuyer en toute sécurité, pour concéder ce qu'on lui demandait. Maintenant que les ordres de notre prédécesseur ont été exécutés, et que l'on a recueilli précieusement et mis par écrit les actions de cet homme illustre par ses vertus et les miracles que Dieu s'est plu à opérer par lui après sa mort. Nous approuvons cet ouvrage que nous avons trouvé certifié par un grand nombre de témoignages. Aussi, après avoir constaté, suivant notre devoir, la vérité de ces faits par les attestations d'hommes que leur position et leur vertu mettent à l'abri de tout soupçon, Nous donnons notre assentiment à la demande qui nous a été adressée, à nous qui occupons, quoique indigne, le Siège Apostolique, et à l'Eglise Romaine; et en cela nous sommes guidés moins par notre respect pour l'Ordre de Cîteaux auquel, il est vrai, nous nous ferons toujours un sensible plaisir d'accorder toutes ses demandes, quand elles seront marquées au coin de la piété et de la justice, qu'au désir d'étendre la gloire de Dieu. En conséquence, de l'avis de nos Vénérables Frères, Nous avons déjà canonisé cet homme de sainte vie, et par ces lettres, émanées du Siège Apostolique, nous annonçons cette canonisation à l'univers

entier. Nous ordonnons aussi que, dans toutes vos églises et vos monastères, on célèbre solennellement, chaque année, la mémoire de saint Pierre, archevêque de Tarentaise, le 3 des Ides de septembre, jour auquel ses restes glorieux furent exhumés avec beaucoup de vénération du lieu où ils reposaient.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 6 des Ides de Mai; la 1^{re} année de notre Pontificat et la 1191^{me} année depuis l'Incarnation de Notre-Seigneur.

On écrivit à peu près dans les mêmes termes, en changeant ou ajoutant seulement quelques mots, à l'Abbé et aux Religieux de Bellevaux, ainsi qu'à tous les autres Abbés de l'ordre de Cîteaux.

« Célestin, Evêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos chers chers Fils, l'Abbé et les religieux de Bellevaux, salut et bénédiction apostolique. Si nous devons sans cesse faire retentir, etc..... Nous statuons que dans votre monastère, et dans tous ceux de votre Ordre, chaque année, le 3 des Ides de septembre, jour où l'on exhuma avec beaucoup de dévotion le corps de saint Pierre archevêque de Tarentaise, on célèbre solennellement sa mémoire. Puisque déjà la bonté divine vous a accordé la faveur insigne de posséder ses précieux restes dans votre monastère, nous avertissons votre communauté et Nous vous exhortons vivement de célébrer d'un commun accord, et d'une manière digne d'elle, la mémoire de ce grand Saint, pour que le Dieu tout-puissant soit honoré par vos actions, et que vous-mêmes, par l'imitation des vertus de saint Pierre, augmentiez le trésor de vos mérites pour la vie éternelle. Ainsi, fasse le Seigneur que l'on voie clairement comment le suc précieux de cette sainte racine demeure et se conserve dans les fruits que portent ses rameaux.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 6 des Ides de Mai; la 1^{re} année de Notre Pontificat. »

Permission donnée à MM. de Bellevaux par Jean de Châlons, prince d'Orange, lieutenant-général et gouverneur en Bourgogne, de porter où bon leur semblera les reliques de saint Pierre.

Jehan de Châlon, prince d'Oranges, comte de Tonnerre et de Pointheure, seigneur d'Erlay et de Chastelbelin, lieutenant-général du Roi et de monseigneur l'Archiduc nos souverains seigneurs et gouverneurs de leur pays de Bourgoingne, à tous nobles chevaliers, escuyers, bailliz, prévostz, maieurs justiciers, officiers, eschevins, communaultez et autres féaulz catholiques sujetz de nos dits seigneurs et demeurant es dits pays de Bourgoingne auxquels ces présentes seront montrées, salut : Nous, par advis et délibération de plusieurs notables personnaiges, conseillers de mes dits seigneurs inclinans à l'humble supplication et requeste des religieux, abbé et couvent de l'église et monastère de Bellevaux, de l'ordre de Cistéaulx assis et situés en iceux pays de Bourgoingne, et vues les lettres de placet octroïé naguères à iceux religieux par très-révérend Père en Dieu, Monseigneur l'Archevêque de Besançon, de porter par son diocèse les précieuses reliques de leur dite église et monastère et en especial le saint chief de monseigneur saint Pierre, afin que moïennant le secours et aide des bonnes gens, qui par charité et aulmonne voudront élargir de leurs biens, ils puissent restaurer et refaire la dite église au service de Dieu, selon qu'il est contenu plus amplement es dites lectres de placet auxquelles lectres ces présentes sont attachés souz notre contre-scel. Vous mandons et ordonnons expressément de par nos dits seigneurs que souffrez et laissez les dits reli-

(1) Extrait des pièces originales déposées aux archives de la préfecture de la Haute-Saône.

gieux abbé et couvent ou leurs procureurs et messaigiers quand ils s'adresseront à vous portans et aians les dictes reliques, aler, venir et estre en et par tout les dits pays où ils auront ou dit d'aller de Besançon à besoigner pour la cause que dessus sans leur faire mettre ou donner ne souffrir estre fait, mis ou donné durant le temps et terme déclaré et dites lettres de placet, aucuns destourbier ou empeschement. Et à cette fin avoïc iceulx religieux abbé et couvent ensemble leur dites reliques, or, argent et biens quelqueconques prins et mis prenons et mettons en vertu du pouvoir à nous donné par nos dits seigneurs en leur protection, seurté et garde especial par ces dites présentes : moïennant et parmice (à condition) que les commis à la queste desdits religieux supplians seront à ce nommé et ordonnez de révérend Père Messire Pierre de Montfort, abbé de Saint-Vincent du dit Besançon et par ces lectres le priant en prendre et accepter la charge es mains du quel abbé et non ailleurs, les dits commis rapporteront précisément les deniers et autres biens qu'ils recevront et viendront d'icelle queste et lui en tiendront compte pour les employer ainsi advisera le plus nécessaire, à la restauration et refection de la dite église de Bellevaux, ce que remettons en la confiance dudit abbé, pour ainsi le faire et non en autre usage. Donné à Nozeroy souz notre scel le XV^{me} jour d'octobre l'an mil quatre cent quatre-vingt et seze, signés : J. DE CHALON et par mon dit seigneur et prince Lieutenant général et gouverneur, E. VINCENT.

Pour expédition conforme

Le secrétaire général

MARLET,

Collationné par l'archiviste départemental

BESSON.

Charte de fondation de N.-D. de Tamié, publiée dans les Mémoires Ecclésiastiques de Besson. — Preuves p. 451.

Anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo trigesimo secundo, immensa Dei bonitate procurante, dominus Petrus Darentasiensis archiepiscopus in archiepiscopatu suo providit locum quemdam qui dicitur Stamedium aptum ad Cirterciensem ordinem instituendum, quem locum ab ejus possessoribus dari sibi petiit, Petro videlicet et Willelmo et Aynardo fratribus de Cabreduno. Deinde vero placuit eidem venerabili archiepiscopo ut convocaret dominum Joannem reverendæ memoriæ abbatem Bonarum Vallium et supradictos fratres cum multis aliis in eodem loco, ubi Petrus cum uxore et Willelmus cum uxore filio suo Willelmó jussu, Aynardi fratris sui tunc absentis dederunt Deo et beatæ Mariæ et Joanni abbati Bonarum Vallium et fratribus ejus in ibi Deo servituris pro salute suo et parentum suorum, rogante supradicto archiepiscopo in præsentia omnium qui aderant, quiquid possidebant in monte Stamedii, sicut aqua pendet à summitate montium ex utraque parte usque ad rivum per mediam vallem currentem, exceptis certis feudis et mansis et cavamsariis quæ ab eis tenebantur; si quid vero postea cohabitatores loci ab eisdem feudis acquirere possint eodem modo concesserunt tali pacto ut non perderent servitium suum, quod si perderent parti fratrum cohabitantium calumniam non inferrent. Hujus doni testes sunt dominus Petrus Tarentariensis archiepiscopus, dominus Joannes Bonarum Vallium abbas; frater Joannes ejusdem loci prior; frater Amedeus de Alta Ripa; frater Audemar; frater Petrus; frater Guiltfredus; qui omnes pariter donum susceperunt. Testes quoque sunt Ulholdus de Clariaco, etc.....

Indulgences plénières accordées par Sa Sainteté Léon XII à ceux qui visiteront la chapelle de Saint-Pierre de Tarentaise au monastère de Bellevaux.

LÉON XII, à tous les fidèles chrétiens, qui ces présentes lettres verront, salut et bénédiction apostolique. Dans l'intention d'accroître la religion et la piété des fidèles, et de contribuer davantage au salut des âmes par la distribution des célestes trésors de l'Eglise, nous accordons miséricordieusement, dans le Seigneur, une pleine Indulgence et rémission de tous leurs péchés; à tous les fidèles chrétiens, de l'un et de l'autre sexe, vraiment pénitents, confessés et communiés; qui auront dévotement visité l'église ou chapelle de Saint-Pierre de Tarentaise, située hors du cloître, et néanmoins dans l'enceinte du monastère des moines de Bellevaux, ordre de Cîteaux (r éforme de Sept-Fons), diocèse de Besançon, et qui, dans la dite chapelle, auront adressé à Dieu de ferventes prières pour la concorde des princes chrétiens, pour l'extirpation des hérésies, et pour l'exaltation de de la sainte Eglise' notre mère; Indulgence à gagner chaque année, un jour de chaque mois, à désigner par l'ordinaire diocésain, auquel jour chacun aura rempli les conditions ci-dessus prescrites; la dite Indulgence aussi applicable, au gré de chacun, par manière de suffrage aux âmes des fidèles chrétiens décédés dans la grâce et l'amour de Dieu. Les présentes ne seront valables que pour sept ans. Voulons en outre que, si pour l'impétration, la présentation, l'admission ou la publication des présentes, on donne, et l'on reçoit la moindre chose, même volontairement offerte, elles seront nulles et sans effet.

Donné à Rome sous le sceau du Pêcheur, le 27 mars 1827; de Notre pontificat la quatrième année. Gratis pour Dieu, même l'écriture. Pour monseigneur le cardinal ALBANI, J. CAPACINI, substitut.

Soient publiées les présentes lettres d'indulgence, selon leur forme et teneur, par le premier prêtre à requérir à cet effet. Pour gagner l'indulgence plénière, accordée un jour de chaque mois, nous désignons le premier dimanche de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre de chaque année,

Besançon, le 25 avril 1827. — LOYE, vicaire-général.

LÉON XII, à tous les fidèles en Jésus-Christ, qui verront les présentes lettres, salut et bénédiction apostolique. Attentif dans notre sollicitude paternelle, à tout ce qui peut accroître la piété des fidèles, et pour contribuer davantage au salut des âmes par la distribution des célestes trésors de l'Eglise, nous accordons miséricordieusement, dans le Seigneur, une pleine indulgence et rémission de tous leurs péchés, à tous les fidèles chrétiens de l'un et l'autre sexe, vraiment pénitents, confessés et communiés, qui auront chaque année, au monastère de Bellevaux, diocèse de Besançon, ordre de Cîteaux (réforme de Sept-Fons), dévotement visité l'église ou chapelle située hors du cloître, dans laquelle repose le vénérable corps de saint Pierre, archevêque de Tarentaise; et qui, dans la dite chapelle, le jour de la fête du saint Archevêque (le 8 mai), ou les sept jours suivants de son octave, auront adressé à Dieu de ferventes prières pour la paix entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, et pour l'exaltation de notre mère la sainte Eglise; Indulgence plénière et rémission entière de ses péchés, à gagner par chacun desdits fidèles en Jésus-Christ, une fois seulement par an, dans l'espace des huit jours indiqués ci-dessus, et au jour choisi à son gré, dans la dite octave: elle est aussi applicable, par manière de suffrages, aux âmes des fidèles en Jésus-Christ, morts dans sa grâce. Les présentes ne seront valables que durant sept ans. Voulons en outre que,

si, pour l'interprétation, la présentation, l'admission ou la publication des présentes, la moindre chose est donnée ou reçue même volontairement offerte, elles soient nulles et sans effet.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous le sceau du Pêcheur, le 9 janvier 1827, de notre pontificat la quatrième année. Gratis pour Dieu, même l'écriture. Pour monseigneur le cardinal ALBANI, J. CAPACCINI, substitut.

Soient publiées les présentes lettres d'Indulgence, selon leur forme et teneur, par le premier prêtre qui en sera requis.

Besançon, le 25 avril 1827. — LOYE, vicaire-général.

Indulgence Plénière accordée par Sa Sainteté Pie IX à ceux qui visiteront l'église du monastère du Tamié où se conserve le chef de saint Pierre de Tarentaise.

PIE IX PAPE

POUR EN PERPÉTUER LA MÉMOIRE.

Pressés par une pieuse charité d'employer les célestes trésors de l'Eglise à l'accroissement de la religion et au salut des âmes, nous accordons Indulgence plénière et entière rémission de tous leurs péchés à tous les fidèles de l'un et l'autre sexe, et à chacun d'eux en particulier, qui vraiment contrits et repentants et après avoir reçu les sacrements de pénitence et d'eucharistie, visiteront dévotement l'église publique du monastère de la Trappe de Tamié, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Chambéry; 1° le premier et le troisième dimanche de deux mois de l'année, désignés une fois pour toutes par l'ordinaire, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher: (Les deux mois désignés par l'archevêque de Chambéry, sont ceux de Juin et de Septembre); 2° le dix mai de chaque année (jour de la fête de saint Pierre de Tarentaise, dont le chef auguste est conservé dans cette

église), depuis les premières vêpres ou l'un des sept jours suivants au choix des fidèles, et y prieront pour la concorde entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, l'exaltation de notre mère la sainte Eglise ; — 3. nous accordons aussi le premier et le troisième dimanche de tous les autres mois de l'année, à tous les fidèles contrits de cœur qui visiteront la dite église et y prieront comme il est dit ci-dessus, une Indulgence de sept ans et sept quarantaines.

En outre, nous accordons aux Religieux de ce monastère de Tamié une Indulgence plénière le premier et le troisième dimanche de tous les mois de l'année, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, lorsque vraiment repentants, confessés et communiés, ils visiteront la dite église et y prieront comme il est marqué plus haut.

Toutes ces Indulgences peuvent être appliquées aux âmes du purgatoire par mode de suffrage. Les présentes sont valables à perpétuité, nonobstant toutes clauses contraires.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 30 avril 1872, la vingt-sixième année de notre Pontificat,

(Place du sceau.)

Pour son Eminence le Cardinal PARACCIANI-CLARELLI,

signé: F. PROFILI, substitut.

Approuvé par son Eminence le Cardinal Alexis BILLIET, Archevêque de Chambéry, le 10 mai 1872. — Pour son Eminence, signé: V. L. ROSSET, Vicaire-Général.

Pour copie conforme.

Fr. THÉODORE,

Prieur de Tamié.